

**PROCES VERBAL N°1  
DE LA COMMISSION CENTRALE SPORTIVE**

**Mardi 26 juin 2007**

**Présents :**

Monsieur	Jean Pierre MELJAC	Président de la CCS
Messieurs	Alain DE FABRY	Membre de la CCS
	Bernard THIVILLIER	Membre de la CCS
	Jacques TARRACOR	Membre de la CCS

**Excusé :**

Monsieur	Serge TRIAUREAU	Membre de la CCS
----------	-----------------	------------------

**Assistent :**

Monsieur	Eric COLAS	Agent Administratif
Monsieur	Jean PERIOU	Représentant de la LNV
Monsieur	Jean-Claude ETIENNE	Chargé de Mission



La CCS s'est réunie le mardi 26 juin 2007 en séance plénière au siège de la F.F.V.B.

**I) Bilan des Poules Finales Fédérales Seniors et Jeunes**

A la lecture des rapports des différents délégués fédéraux présents sur les sites des finales des compétitions « Jeunes », la CCS tout d'abord félicite toutes les équipes pour leur esprit sportif ainsi que les équipes championnes de France de leurs catégories pour leurs brillantes victoires et constate que ces événements ont été une réussite tant sur le plan sportif que sur le plan organisationnel. En ce qui concerne les finales seniors nationales, la CCS félicite également toutes les équipes pour leur esprit sportif ainsi que les équipes championnes de France. Cependant, la CCS relève de nombreuses anomalies organisationnelles sur les finales de nationale 3 féminine à Issoire et en prend note pour l'avenir.

.../...

## **II) Point sur l'Assemblée Générale de la FFVB à Bagnoles de l'Orne**

Le Président présente les différentes modifications actées par l'Assemblée Générale concernant les compétitions seniors et jeunes tant sur le plan sportif que réglementaire pour la saison 2007/2008.

## **III) Composition des Poules Seniors de N1/N2/N3 féminines et masculines**

(cf ANNEXE)

La CCS compose les poules du championnat de France de Nationale 1, 2 et 3 féminin et masculin 2007/2008 sous réserve du règlement financier des engagements et pénalités par les clubs.

Ces poules seront soumises au Bureau Fédéral Exécutif pour adoption avant diffusion aux équipes concernées.

La CCS précise que les poules de Nationale 2 et 3 féminines et masculines sont effectuées en respectant l'aspect géographique sur l'ensemble du territoire ainsi que le poids sportif afin d'équilibrer au mieux l'ensemble des poules d'une même division.

La CCS tient à rappeler également qu'elle applique la règle habituelle consistant à mettre un maximum de 6 équipes d'une même Ligue Régionale dans une même poule afin de ne pas trop régionaliser certaines poules et compte tenu qu'il s'agit d'un championnat National.

Conformément à l'article 10 B du R.G.E.N,

- Pour la Nationale 1 féminine : BEAUVAIS OISE UC (PIC) refusant son engagement est rétrogradée en Nationale 3 féminine.
- Pour la Nationale 2 féminine : CASO NANTERRE (IDF), MVB LYS LEZ LANNOY (FLAN), AS FRESNES (IDF), EF LAVAL (PDL), US MEYZIEU (R-A) et CVB LIMOGES (LIM) refusant leur engagement sont remises à la disposition de leur Ligue Régionale respective sans possibilité d'accès en Nationale 3 à l'issue de la saison suivante.

Le Secrétaire de la CCS,  
Jacques TARRACOR.

Le Président de la CCS,  
Jean-Pierre MELJAC.

### **Destinataires :**

Liges Régionales Métropolitaine et d'Outre-Mer  
Comités Départementaux  
Membres du Comité Directeur Fédéral  
Autre diffusion  
Membres de la CCS

Date de rédaction : 27/06/2007  
Date d'approbation : *Adopté par le CDF N°1 des 12-13/10/2007*  
Date de diffusion : 19/10/2007  
Auteur : Jean-Pierre MELJAC